

OFFICE DE TOURISME DES MONTs DE GENEVE

Convention de partenariat

Année 2021

ENTRE

L'Office de Tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie France, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), Place de la Gare, 74100 Annemasse représenté par Carole INCANDELA, Directrice,
ET

Nom de l'établissement

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Numéro de SIRET :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'officialiser le partenariat entre **l'Office de Tourisme des Monts de Genève**, ci-après dénommé **OTMDG**, et le partenaire nommé ci-dessus.

De par cette convention, le partenaire bénéficie des avantages suivants :

- a. Le référencement dans nos points d'accueil, et sur le site Internet amiral dans la section grand public et/ou Professionnel, et l'accès à tout support de communication digitale, selon sa catégorie socio-professionnelle,
- b. L'accès au site partenaire permettant de consulter et télécharger l'ensemble des documents et informations, délibérations, enquêtes, articles, bilans, publications professionnelles, etc.
- c. L'information régulière sur les opérations et actions menées par **l'OTMDG**, des articles d'intérêt professionnel, des actualités sur les innovations, lancements de produits, programmes réceptifs, tournages, accueils de presse, adaptée aux activités des adhérents, au travers de supports de communication digitale tels que le Bulletin mensuel l'Echo des Monts de Genève, les groupes WhatsApp par filières, etc.
- d. L'opportunité d'être intégré à des opérations de promotion locale, régionale, nationale et internationale telles que accueils de presse, éducteurs professionnels, reportages, campagnes, événements de notoriété, etc.
- e. La valorisation de vos événements dans l'agenda du site Internet,
- f. L'accès à la base de données touristiques nationale Apidae,
- g. La sensibilisation aux labels spécifiques (Accueil Vélo, et tout autre label touristique soutenu par **l'OTMDG**) et l'assistance dans les démarches visant à les acquérir,
- h. Un autocollant "partenaire" à apposer sur votre vitrine, permettant d'être reconnu comme membre actif du réseau socioprofessionnel du **Territoire des Monts de Genève**, garant d'un accueil et de prestations de qualité,
- i. La mise en réseau des socio-professionnels des Monts de Genève,
- j. L'invitation à l'Assemblée Générale annuelle, la possibilité d'être intégré à des groupes de travail, séances de réflexion et commissions thématiques,
- k. Des sollicitations du pôle commercial pour l'accueil des clientèles groupes Affaires et Loisirs, individuelles (produits secs ou packagés via la Centrale de Réservations).

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2021, dès sa signature et jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – CESSION

Le présent partenariat est consenti à titre strictement personnel en appréciation de la personnalité des partenaires. Il ne pourra faire l'objet d'aucune cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit.

ARTICLE 4 - LITIGES

Le contrat est soumis au droit français. Tout litige entre les parties, portant sur la validité, l'application et/ou l'interprétation de la présente convention sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 5- ECHEANCIER

Signature de la convention : La convention de partenariat devra impérativement être retournée complétée et signée à l'OTMDG dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Païement de la cotisation d'adhésion 2021: Compte-tenu de la situation économique particulièrement dégradée du fait de la crise sanitaire, l'ensemble des adhérents à l'OTMDG bénéficie exceptionnellement pour 2021, d'une exonération totale du paiement de la cotisation. Cette mesure de soutien solidaire concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 - CHARTE DU PARTENAIRE

Les relations étroites entre l'OTMDG et ses partenaires reposent sur une mise à jour permanente des informations. Egalement sur une réactivité aux sollicitations de disponibilités et de participation à une action, un programme, un événement promotionnel conçus et organisés par l'OTMDG.

Devenir partenaire de l'OTMDG, c'est vous engager avec nous dans une collaboration active en participant au développement et à la promotion de la destination. C'est également le moyen de vous faire connaître et de rejoindre ceux qui œuvrent pour la mise en valeur de la qualité du tourisme et l'image du territoire.

En devenant partenaire, vous vous engagez à :

- a. Nous informer préalablement de toute modification de votre activité : de tout événement susceptible de modifier l'offre des prestations et des services, d'une fermeture exceptionnelle ou définitive, d'une modification des horaires d'ouverture, d'un changement de propriétaire, mais aussi de l'évolution de l'activité de votre établissement.
- b. Promouvoir et valoriser votre offre ainsi que l'offre globale de la destination, être relais d'information, faire connaître les suggestions de visites, d'activités, de spectacles et d'événements promus et portés par l'OTMDG,
- c. Répondre dans les délais fixés aux demandes de renseignements et de disponibilités émanant de l'OTMDG.
- d. Répondre dans les meilleurs délais (moins de 8 jours) aux courriers de réclamation client transmis par l'OTMDG.
- e. Répondre à toute enquête ponctuelle destinée à mieux appréhender les variations d'activité du marché,
- f. Participer à nos enquêtes de satisfaction et y répondre dans les meilleurs délais,
- g. Communiquer des logos et photos HD de qualité de votre établissement (formats : PDF, Ai, EPS, PNG)
- h. Accueillir tout personnel de l'OTMDG souhaitant visiter l'établissement ou connaître l'activité,
- i. Vous tenir informé de l'état des stocks de votre documentation mise à disposition dans notre espace accueil par mail auprès du pôle accueil : ot@montsdegeneve.com (aucune relance ne sera effectuée par l'office de Tourisme).
- j. Renvoyer la CONVENTION DE PARTENARIAT COMMERCIAL proposée chaque année et satisfaire aux conditions régissant la vente de vos produits et prestations (prestations de services faisant l'objet du versement d'une commission à l'OTMDG et/ou de tarifs préférentiels nets de commission),

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

Nous vous informons que toutes les données transmises sur ce dossier d'adhésion sont référencées dans la base de données Apidae et dans la base de données de l'Office de Tourisme.

Les informations que nous collectons sont nécessaires à tous les membres du réseau Apidae pour communiquer vos offres touristiques et les diffuser auprès de tout public intéressé ou à la recherche d'informations touristiques. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion et jusqu'à la demande de suppression de vos données.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier les descriptifs sur la base de données Apidae afin de respecter la ligne éditoriale du site Internet et des supports s'y attachant.

En cas de problème lié à l'exploitation de vos données personnelles, vous pouvez contacter : dpo.rgpd@montsdegeneve.com

SUSPENSION ET EXCLUSION :

- L'OTMDG se réserve le droit de suspendre le partenariat suite à plusieurs plaintes rapprochées de la part des visiteurs en l'absence de réponse du partenaire.
L'OTMDG peut également mettre un terme ou suspendre l'adhésion en cas de réclamation grave (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services annoncés défectueux, non conformes ou absents),

Pièces justificatives OBLIGATOIRES à fournir

- **Activités commerciales** : Extrait KBIS de moins d'un an,
- **Hébergements de tourisme** : Copie de votre classement préfectoral le cas échéant et Attestation de RCP valide pour 2021,
- **Meublés et Chambres d'hôtes** : Déclaration en Mairie de moins de 5 ans - Copie de votre classement préfectoral le cas échéant,
- **Activité physique et sportive** : Copie de votre carte professionnelle valide,
- **Transport de personnes (Taxi, VTC...)** : Copie de la licence,
- **Agences de voyages, TO** : Copie de votre immatriculation valide,
- **Tous les adhérents** : Copie de vos labels (Tourisme Handicaps, Clef Verte, Gault et Millau, Clévacances, Gîtes de France, Michelin...)

- J'autorise l'OTMDG à transmettre mon e-mail à ses partenaires adhérents 2021.
- J'accepte que l'OTMDG m'informe/me contacte par e-mail (Réunions, enquêtes, adhésions...).
- Je déclare adhérer à l'OTMDG pour l'année 2021 et respecter les engagements détaillés ci-dessus.
- J'accepte les conditions d'adhésion au référencement et à la rediffusion d'offres touristiques sur Apidae
- Je garantis être autorisé à diffuser les photos transmises à l'Office de Tourisme

Fait le....., à

Pour le partenaire :

Nom, prénom, titre :

Faire précéder la signature de la mention

« Lu et approuvé »

Pour l'OTMDG,

Carole Incandela - Directrice

Lu et approuvé

ACTIVITÉS* (cocher aussi si plusieurs activités)	CATÉGORIE	AGGLOMÉRATION MDG ¹	HORS MDG
TARIF DE BASE			
<input type="checkbox"/>	Hôtel, résidence de tourisme ****	146 € + 5 € par nbr de chambre à ajouter (en option : + 80 € pour les restaurants)	
<input type="checkbox"/>	Hôtel, résidence de tourisme ***	136 € + 5 € par nbr de chambre à ajouter (en option : + 80 € pour les restaurants)	
<input type="checkbox"/>	Hôtel, résidence de tourisme **	126 € + 5 € par nbr de chambre à ajouter (en option : + 80 € pour les restaurants)	
<input type="checkbox"/>	Hôtel, résidence de tourisme *	115 € + 5 € par nbr de chambre à ajouter (en option : + 80 € pour les restaurants)	
<input type="checkbox"/>	Camping ****	104 € + 1 € par emplacement ou mobil home à ajouter (option : + 5 € par logement supl -résidence)	
<input type="checkbox"/>	Meublé de tourisme, gîte ****	75 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	87 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)
<input type="checkbox"/>	Meublé de tourisme, gîte ***	70 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	80,5 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)
<input type="checkbox"/>	Meublé de tourisme, gîte **	65 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	75 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)
<input type="checkbox"/>	Meublé de tourisme, gîte *	60 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	69 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	55 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	80 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	50 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	150 € + 25 € pour le bar
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	45 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	17 € + 5 € pour la petite Salon de thé)
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	40 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	195,50 € en option : +25 euros par activités récréative, sportive, de loisirs... complémentaires, petite restauration et/ ou Bar- Salon de thé)
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	35 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	30 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	98 €
<input type="checkbox"/>	Hébergement (autres types de logement)	25 € + 28 € par logement (à partir du deuxième)	195,50 €
<input type="checkbox"/>	Association sportive ou autre activité lucrative	150 €	
<input type="checkbox"/>	Organisme de jeux de hasard	150 €	
<input type="checkbox"/>	Taxi indépendant, VTC	100 €	
<input type="checkbox"/>	Compagnie de taxi	170 €	
<input type="checkbox"/>	Equipement institutionnel	0 €	
OPTION : Offre Business & Groupes			
<input type="checkbox"/>	Transporteur autocariste	200 €	230 €
<input type="checkbox"/>	Congrès, lieu de réception, centre de convention (capacité > 200 pers)	230 €	265 €
<input type="checkbox"/>	Salle de réunion, coworking, lieu de réception indépendant (capacité < 200 pers) - tarif unique pour l'intégralité des salles	130 €	150 €
<input type="checkbox"/>	Option pour les partenaires des catégories nommées ci-dessus par salle : Salle de séminaire et lieu de réception secondaires (capacité < 150 personnes)	20 € (par salle)	30 € (par salle)
<input type="checkbox"/>	Activités Team building / Incentive	85€	98€

OFFICE DE TOURISME

**PARTENARIAT EXCEPTIONNELLEMENT
OFFERT POUR L'ANNÉE 2021 !**

MONTS DE GENÈVE

Visible sur site web Rubrique
«Grand public»

Visible sur «espace pro, business et
groupes» du site web

*Si l'établissement détient, et souhaite mettre en avant plusieurs types d'activités différentes (exemple : Restaurant + Ferme pédagogique & Producteur + Traiteur), il faut cocher et donc adhérer pour les différentes formes d'entités juridiques qui seront promues par l'Office de Tourisme.

¹ Agglomération MDG : Ambilly, Annemasse, Archamps, Beaumont, Bonne, Bossey, Chêne, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Cranves-Sales, Dingy-en-Vuache, Étrembières, Feigères, Gaillard, Jonzier-Epagny, Juvigny, Lucinges, Machilly, Neydens, Présilly, Saint-Cergues, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Viry, Vulbens